



Discussion du projet de loi de Roselyne BACHELOT

UN RAYON DE SOLEIL POUR NOS VIGNES

De nombreux députés proches de la viticulture étaient présents le 5 mars à l'Assemblée nationale pour soutenir notre filière. Ainsi, Philippe MARTIN, coprésident de l'ANEV est intervenu en séance pour soutenir et voter un amendement de compromis permettant aux viticulteurs de faire déguster leurs productions en vue de les faire découvrir à leurs clients. Grâce à la mobilisation des membres de l'ANEV, cet amendement de compromis sur la dégustation a été voté à une très large majorité.

Ainsi, grâce à l'adoption de cet amendement, les fêtes et foires, stages œnologiques et autres opérations de dégustations et les repas « vin compris » se trouvent exclus du champ d'application de l'article 24 qui cible dorénavant avec précision les pratiques de ventes qui doivent être condamnées parce qu'elles encouragent les consommations excessives (« Happy hours » et « open bar »).

L'ANEV considère qu'une bonne politique de santé publique doit permettre de lutter contre les abus et les comportements dangereux. Il ne faut pas que la seule politique proposée vise à interdire, mais il faut éduquer et responsabiliser.....

Toujours aussi nombreux étaient les députés proches de la viticulture ce lundi 9 mars à l'Assemblée pour l'examen du projet de loi patients santé territoire. Les députés ont ainsi pu combler un vide juridique en autorisant, avec quelques restrictions (principalement destinées à la jeunesse), la publicité pour l'alcool sur internet pour la première fois officiellement en France.

L'ANEV, par l'intermédiaire de son coprésident Philippe MARTIN, présent tout au long de la discussion, se félicite de l'évolution de la loi qui, en adéquation avec son temps, permettra à nos viticulteurs de défendre et promouvoir leurs produits à armes égales avec leurs concurrents.

Par ailleurs, l'ANEV se félicite du compromis trouvé en lieu et place d'une interdiction totale de la vente d'alcool dans les stations services. En effet, un amendement des députés membres de l'ANEV a été adopté aux termes duquel la vente d'alcool dans les stations services sera autorisée sauf entre 18 heures et 8 heures, l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées réfrigérées dans ces mêmes endroits étant maintenue.

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

Code APE : 913 E - SIRET : 428 920 128 00017



L'ANEV se réjouit d'avoir pu contribuer à faire émerger un équilibre entre les exigences d'aménagement du territoire, la protection du petit commerce et le légitime souci de santé publique...et ce sans que soit remise en cause la lutte contre l'alcoolisme au volant.

Pour autant, les discussions ne sont pas achevées. Ce projet de loi doit encore être voté au Sénat. Plus que jamais, nous devons rester mobilisés.

L'ANEV restera donc vigilante pour que le bon sens continue à prévaloir et qu'enfin un rayon de soleil vienne éclairer nos vignes.



Photo : le site de l'ANEV

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE
Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20
Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org

Code APE : 913 E - SIRET : 428 920 128 00017